

Une seule réponse, la mobilisation

- **mardi 31 mars** pour le retrait de la réforme des retraites
- **mardi 21 avril** pour la défense des revendications des retraité.es

Arcueil, le 10 mars

Recours au 49-3, décidé en catimini, pour faire taire à l'Assemblée nationale les oppositions à la loi ordinaire puis mutisme délibéré face aux arguments contre la loi organique poussant les députés de la gauche et de LR à quitter l'Hémicycle, ces méthodes autoritaires sont injustifiables pour une réforme d'une telle ampleur.

Ce refus du débat est l'aboutissement du mépris manifesté à l'égard du mouvement social, de l'opinion publique qui le soutient, des critiques venues de tous horizons, des contre-propositions pour financer et améliorer l'actuel système solidaire à prestations définies.

Des violences policières contre des manifestant.es pacifiques, maintes fois condamnées, se sont pourtant renouvelées samedi soir 7 mars à Paris contre des manifestantes féministes. Diverses voix réclament une enquête.

C'est bien déjà avec ce même mépris que les retraité.es sont considéré.es comme une variable d'ajustement budgétaire. Coupée de son lien avec le travail, la pension est ravalée au rang d'« allocation » ponctionnée en fonction de son niveau ; « revalorisation » insuffisante ou sous-indexation des pensions ajoutée à l'augmentation de la CSG amputent le pouvoir d'achat quand les dépenses contraintes et le coût de la santé augmentent. Les retraité.es contribuent à financer ce que les plus riches et les grandes entreprises refusent de payer.

Nous joignons le texte des 9 organisations de retraité.es, déjà transmis par internet, qui dresse un état des lieux des dégradations et énonce les raisons de s'opposer à cette réforme en plus de la solidarité avec les actifs et de la défense d'un des piliers de la protection sociale.

En effet, le refus du projet gouvernemental n'a aucune raison de céder car sur ce dossier, rien n'est joué. Le gouvernement n'en a pas fini avec les difficultés. Sur le plan institutionnel, le projet n'est pas au bout de son parcours d'obstacles.

Mais c'est bien sûr dans les actions de toutes et tous que ce rejet trouve sa force d'expression.

Déjà, dès l'annonce du 49-3, se sont organisés rassemblements et manifestations et en 48h l'appel intersyndical en Île de France a rassemblé près de 20 000 manifestants à Paris le 3 mars. Des professions restent très mobilisées comme les avocats, les étudiants et enseignants-chercheurs confrontés à une menace de précarisation plus grande qui entre en résonance avec la réforme par points...

L'enjeu de la participation à la nouvelle action de grèves et manifestations mise en perspective par l'intersyndicale pour le mardi 31 mars et préparée par des initiatives locales tombe sous le sens. D'autres actions participent déjà du rejet de la réforme : Marche des Grandes Gagnantes le 8 mars pour la défense des droits des femmes qui seraient aussi les grandes perdantes de la réforme, préavis de grève dans le supérieur du 19 mars au 1^{er} avril...

L'épidémie de coronavirus constitue un risque sanitaire grave mais son instrumentalisation pour étouffer le mouvement social est une menace réelle qui amène l'intersyndicale à demander « la suspension du processus législatif ».

Malgré l'absence de réponse à la hauteur des besoins, l'hôpital public et les urgences font front. Mais O. Véran annonce 260 millions...déjà promis par A. Buzyn et jugés insuffisants. Les moyens de prévention dans les EHPAD et les services d'aide à domicile notamment ne sont pas à la hauteur. La rapidité de la contagion est évidemment très préoccupante.

Très présent.es dans les manifestations pour le retrait de la réforme par points, les retraité.es sont aussi appelé.es à se mobiliser de nouveau par le groupe des 9 sur la défense de leur pouvoir d'achat, l'accès à la santé et aux services publics, l'aide à l'autonomie avec un temps fort le mardi 21 avril. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Martine Beaulu-Barlier

Sommaire

- p.1 : Éditorial
- p.2 : Le petit bout de la lorgnette
- p.3 : Une autre réforme pour une retraite en bonne santé
- p.4 : Une « règle d'or » pour planifier la baisse des pensions
- p.5-6 : Tract des 9 « Pouvoir d'achat »

Conférence-débat

La section académique des retraité.es de Paris nous fait l'amabilité de nous inviter à la conférence-débat organisée **le lundi 23 mars à 14h** avec **Gérard NOIRIEL « autour du peuple »** au lycée Claude Monet, 1, rue du docteur Magnan. Paris 13^{ème} (M^o Olympiades).

Gérard Noiriel est l'auteur de « L'Histoire sociale de la France de la Guerre de cent ans à nos jours ».

Le petit bout de la lorgnette

Lors d'une visite dans l'Est de la France, Edouard Philippe s'est alarmé de la fermeture des cafés, derniers lieux de convivialité dans nombre de communes, et a déclaré vouloir se pencher sur ce problème.

Mais le vrai problème, qui n'est pas posé, est bien plutôt que ces cafés soient devenus les **derniers** lieux de sociabilité dans des territoires désertés notamment par des services de proximité.

Le CAE (Conseil d'Analyse Économique) présente dans une note du 14 janvier 2020 Territoires, bien-être et politiques publiques une analyse du mouvement des gilets jaunes.

La lecture du rapport de ce *think tank* proche de Matignon, ne pouvant donc être taxé de radicalisme de gauche, n'est pas sans intérêt. Il confirme des analyses déjà faites en établissant une corrélation entre la mobilisation locale des gilets jaunes, la variation du taux d'abstention lors des élections présidentielles sur la commune, et le mal-être déclaré par les citoyens.

Le CAE s'est intéressé aux raisons de ce mal-être. Si les raisons économiques (chômage, faibles revenus) en sont un des facteurs, la dégradation de l'environnement local impacte encore plus.

Qu'un équipement public comme une maternité, un établissement scolaire ou un bureau de poste disparaisse et l'usage de la voiture devient obligatoire. Un cinéma ou un cabinet d'infirmiers ferme, un médecin n'est pas remplacé et la qualité de vie se dégrade. La fermeture de la dernière supérette est vécue comme le coup de grâce.

Les prix de l'immobilier chutent et la maison dont on paye difficilement les traites se dévalue. S'en suit le sentiment de territoire abandonné. Et la note ne dit rien sur les fermetures de gares ou de petites lignes, de centres des impôts *etc.*

Alors que l'accès aux services publics a un rôle économique et social, le gouvernement ne change pas sa politique d'un iota. Rappelons l'une des questions du grand « débat » organisé par Emmanuel Macron : « quel service public verriez-vous supprimé ? », cela au nom de la réduction des dépenses publiques. Quelle réponse est apportée pour les oubliés de la République et entérinée par le CAE ? La mise en place d'un réseau « France services » sorte de guichet unique où des agents, présents sur un « certain » laps de temps, répondront à des questions concernant le ministère de la justice, de l'intérieur, la CAF, pôle emploi, la retraite, l'assurance maladie...

Comprenez : regarderont avec vous sur internet s'ils trouvent une réponse à votre question. Le « tout numérique » est facteur d'inégalités et de désarroi insupportables.

Mais revenons à nos cafés en voie de disparition qui préoccupent un Premier Ministre à courte vue. On connaît bien la chanson et le remède néolibéral : il faut supprimer « les charges » patronales pour dynamiser l'emploi.

Ce n'est pas dans ce sens que va le CAE qui constate des effets très faibles suite aux mesures d'exonérations territoriales dans les zones franches urbaines (ZFU) ou des zones de revitalisation rurale (ZRR) : pas de création d'emploi ni d'entreprise durable, tout juste quelques déplacements. Le CAE en arrive à recommander « la suppression des politiques d'exonérations fiscales dans les ZRR et utiliser ce budget pour les projets locaux ». On peut s'interroger sur les effets de ce repli sur le local à budget constant.

La réduction des inégalités sociales, « territoriales » réclame d'autres choix politiques.

La lorgnette de E. Philippe ne voit rien par exemple de la baisse continue des dotations des collectivités territoriales, des incertitudes sur la fiscalité locale, des entraves à la démocratie locale, du devenir des taxes énergétiques et de leurs compensations nécessaires en fonction des revenus...

Le financement des services publics proches des usagers et créateurs d'emplois appelle une autre redistribution des richesses par la fiscalité appliquée à tous les revenus.

Ce sont ces services de proximité qu'il faut avant tout sauvegarder ou recréer car ils sont indispensables pour revitaliser les communes et par ruissellement... ne peuvent que bénéficier aux cafés chers à Edouard Philippe.

Anne-Marie Roussel



Une autre réforme pour une retraite en bonne santé

En bloquant les dépenses des retraites à 14 % du PIB, voire en deçà, alors que le nombre des retraité.es ne cesse d'augmenter, l'objectif du gouvernement est de faire travailler plus longtemps, de baisser les pensions, de contraindre à s'assurer individuellement pour obtenir des suppléments de retraite.

Déjà depuis 10 ans l'âge légal de départ à la retraite ne fait que s'éloigner. C'est évident nous dit-on... Nous vivons plus longtemps...

En effet en 2019 les femmes ont vécu en moyenne jusqu'à 85,7 ans et les hommes jusqu'à 79,8 ans. Plus ou moins 20 ans en retraite !!! De quoi se plaint le bon peuple...

Mais cette moyenne nationale cache de grandes disparités socio-économiques. 5 % des hommes les plus riches vivent de 10 à 13 ans de plus que les hommes les plus pauvres. Les cadres hommes vivent en moyenne 6 ans de plus que les ouvriers hommes.

Vivre vieux, c'est bien. Mais permettre déjà de partir à la retraite dans de bonnes conditions physiques est primordial. **Or l'espérance de vie en bonne santé (durée de vie « sans incapacité »)** est bien différente de l'espérance de vie à la naissance et beaucoup moins mise en avant. Or cet âge est relativement stable depuis plusieurs années : **64,5 pour les femmes et 63,4 pour les hommes.** 63...64 ans...

On se rapproche étrangement de la proposition gouvernementale de l'âge pivot fixant l'âge de départ à la retraite à taux plein. Et cet âge pivot est appelé à se décaler de génération en génération...

D'autres chiffres devraient faire réfléchir le gouvernement : d'après la CNAM, entre 2013 et 2016, le montant des arrêts maladie a augmenté de 13,4 %. La cause invoquée est l'augmentation du nombre de personnes âgées de plus de 60 ans obligées de continuer à travailler.

« Une retraite tardive, c'est un corps qui s'abîme » nous disent deux médecins, Françoise Sivignon et Alfred Spira.

La prise en compte de la pénibilité fait aussi partie des revendications des organisations syndicales qui rejettent la réforme des retraites. Le Medef s'oppose toujours à la réintroduction des 4 critères de pénibilité supprimés au début du mandat d'Emmanuel Macron dans le cadre de la loi travail : manutention manuelle de charges/postures pénibles/vibrations mécaniques / risques chimiques dangereux.

Les personnels des EHPAD et de l'aide à domicile peuvent remercier la Ministre du Travail M. Pénicaud qui a cédé aux exigences du patronat. Et la loi « Grand Âge et autonomie » est de nouveau reportée avec les conséquences aussi pour les résident.es.

Dans le bâtiment, métier pénible, à 60 ans, la moitié des ouvriers n'est plus en activité. Elle est en arrêt maladie ou licenciée pour inaptitude... On pourrait multiplier les exemples.

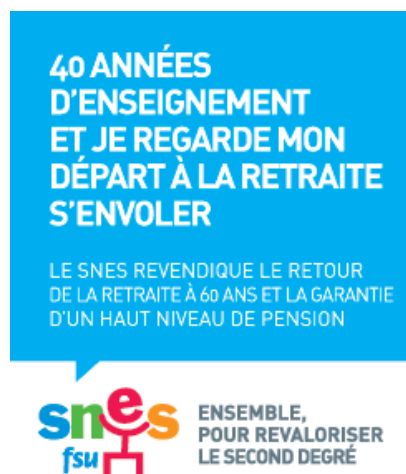
Les régimes spéciaux qui ne concernent que 3 % de la population ont été construits pour la plupart comme réponses à la pénibilité du travail qui perdure en dépit de certains progrès techniques. La lutte des personnels concernés pour défendre des départs anticipés s'appuie sur les réalités professionnelles.

La prévention tout au long de la vie professionnelle, l'exposition aux risques, les conditions de travail sont des problèmes de santé publique, y compris dans la Fonction publique, pour lesquels une politique offensive doit être mise en œuvre. Ce serait une façon humaine et intelligente de respecter le travail et d'économiser des dépenses de santé curative.

Partir à la retraite à 60 ans comme le revendique le SNES-FSU avec d'autres organisations, en préservant les possibilités de départ anticipé et en aménageant les fins de carrière est le seul projet social et juste.

La France est un pays riche qui peut financer une « troisième vie » si elle se donne les moyens d'augmenter le volume des cotisations, ce que pourraient faire par exemple la suppression des exonérations patronales, l'augmentation des salaires, la mise à contribution des revenus financiers.

Martine Canal



Une « règle d'or » pour planifier la baisse des pensions

L'étude d'impact du Gouvernement, même truffée d'erreurs et d'incohérences annonce clairement la couleur : **13,8 %** du PIB pour les retraites aujourd'hui, **12,9 %** en 2050.

Et cela, alors que le nombre de retraités est appelé à s'accroître fortement dans les prochaines décennies.

La baisse des pensions devient alors la conséquence planifiée de cette réduction à venir des dépenses.

L'article 1^{er} du projet de loi organique introduit une « **règle d'or** » qui interdit tout déficit sur une période glissante de 5 ans.

Dans le système actuel, la loi garantit le calcul et le niveau des pensions.

Au contraire, avec cette règle d'or la seule chose garantie est l'équilibre financier, permettant en permanence de revoir les droits à la baisse.

Combinée à l'opposition répétée du gouvernement à toute hausse de cotisations sociales ou de contribution de la part de l'État, cette règle d'or est le verrou qui conduit à une diminution mécanique des pensions dès 2022.

Elle conduirait enfin à répercuter immédiatement toute mauvaise conjoncture, telle que celle que nous avons connue à partir de 2008, sur les pensions liquidées et sur les départs en retraite.

Au final, la réforme supprime les règles existantes pour le calcul des droits, elle affirme en instaurer d'autres, censées garantir le niveau des pensions actuelles et futures sauf qu'elle prévoit explicitement la possibilité de les enfreindre.

La règle principale est qu'il n'y a plus de règle.

Pour les futurs retraités

Le Gouvernement annonce que la valeur du point sera indexée pour la liquidation des futures retraites non plus sur les salaires (ce qui avait été dit explicitement) mais sur un incertain *revenu d'activité moyen par tête* (qui n'existe pas et que l'Insee est prié de créer !).

L'impératif de l'équilibre financier autorise l'État à amputer les pensions à la liquidation soit en baissant la valeur du point, soit en relevant l'âge d'équilibre (ex âge pivot).

Pour les retraités actuels

Les retraites seraient toujours indexées sur les prix (plus défavorable que les salaires) mais là encore il est prévu que l'on peut déroger à cette règle pour respecter l'équilibre financier. Les retraités sont pleinement concernés comme les actuels actifs. Preuves en sont les mesures prises depuis 2018 : hausse de la CSG, non revalorisation ou sous revalorisation des pensions.

Jean-Jacques Duchon

Amortir une crise ou l'amplifier ?

Toute récession amène une baisse temporaire des ressources de la protection sociale (faillites d'entreprises, chômage) mais les réponses à cette situation peuvent être très différentes :

Lors de la crise de 2008, si l'économie ne s'est pas effondrée, c'est grâce à l'existence des « amortisseurs sociaux » que sont les droits alors garantis par la protection sociale.

La règle d'or aboutit au contraire à répercuter d'emblée la baisse temporaire des recettes sur le niveau des retraites, à amplifier la crise en amputant davantage la demande.

Un déficit, ça se fabrique

Les travaux du COR ont montré que le fameux déficit de 12 milliards pour 2027 était dû à une insuffisance des recettes provoquée par la politique de l'État : réduction du nombre de fonctionnaires, blocage du point d'indice et non compensation par l'État de multiples exonérations de cotisations sociales.

La quasi suppression de la cotisation pour les salaires supérieurs à 10 000 € avec la réforme va aussi provoquer une amputation des recettes de l'ordre de 4 milliards d'euros.

Le Gouvernement peut bien jouer sur la peur, mais il est dans la posture du pompier pyromane.

Pouvoir d'achat : aucune garantie pour les retraité-es

Le projet de loi sur la réforme des retraites, reprend les discours ministériels répétés et répercutés par les médias, et ose affirmer : « le niveau des pensions est garanti dans le temps : aucune baisse des pensions ne sera permise. ».

→ **FAUX** : le même texte reconnaît que « le conseil d'administration de la caisse nationale pourra prévoir un autre taux de revalorisation pour garantir le respect de la trajectoire financière pluriannuelle ».

Ces déclarations ont un double but : faire croire aux retraité-es, fortement mobilisés dans les mouvements actuels, qu'ils ne seraient pas concernés par la retraite et plus largement faire oublier à l'opinion publique les fortes mobilisations des retraité-es en lutte pour leur pouvoir d'achat depuis des années.

Un bilan sans appel

Depuis des dizaines d'années le niveau de pension ou de retraite sert de variable d'ajustement aux politiques d'austérité. Beaucoup de ressources « techniques » ont été utilisées pour diminuer le pouvoir d'achat et le niveau de vie des retraité-es :

1987 la réforme Seguin aligne les salaires portés au compte (base de calcul pour les retraites du régime général) sur l'inflation et non plus sur l'évolution des salaires.

1993 désindexation des retraites sur l'évolution du Salaire annuel moyen, passage aux 25 (au lieu des 10) « meilleures années », augmentation du nombre d'annuités nécessaires pour une retraite complète et décote pour une retraite incomplète.

2003 alignement des régimes fonction publique pour l'évolution des pensions sur le régime général.

2008 alignement des régimes spéciaux sur la Fonction publique.

A partir de 2009, les dates de revalorisation des retraites et pensions du régime général et de la Fonction publique ont été repoussées du 1^{er} janvier au 1^{er} avril, puis au 1^{er} octobre en 2013 et finalement au 1^{er} janvier 2019. Conjuguée avec la sous indexation, cette perte d'une année de revalorisation est un véritable holdup de centaines de millions d'euros pris dans la poche des retraité-es.

Date de revalorisation	Taux de revalorisation	Inflation INSEE pour l'année
1 ^{er} avril 2014	0 %	0,50 %
1 ^{er} octobre 2015	0,10 %	0 %
1 ^{er} octobre 2016	0 %	0,20 %
1 ^{er} octobre 2017	0,80 %	1 %
1 ^{er} janvier 2018	0 % et - 1,7 % avec la CSG	1,80 %
1 ^{er} janvier 2019	0,30 %	1,50 %

En 2020, les pensions sont revalorisées en diminuant les retraité-es : en fonction de leur montant de pension, moins de 2 000 € brut ou plus !

Les pensions calculées sur la base AGIRC, ARRCO ont évolué en deçà de l'inflation pendant 13 ans sur les 25 dernières années (0 % de 2013 au 31 octobre 2018).

Toutes les catégories de retraité-es ont vu leur pouvoir d'achat et leur niveau de vie se dégrader.

Les pertes sont encore plus lourdes si l'on tient compte des autres mesures : CASA de 0,3 %, CSG +25 %, baisse des APL, fiscalisation pour le supplément pour 3 enfants, situation des veufs et veuves et augmentation du coût de la santé (complémentaires, restes à charges...).

Les retraité-es figurent dans la catégorie parmi les plus touchées par les mesures gouvernementales, reconnaît le journal les Echos.

Pour les trois années 2018, 2019 et 2020, la perte en niveau atteindra 4,6 %, soit l'équivalent d'un demi mois de pension !

A cette perte de pouvoir d'achat s'ajoute une perte relative de niveau de vie comparativement aux salariés. Pour la période 2003-2016 les pensions ont progressé de 15 % quand le salaire moyen a augmenté de 27 % et le SMIC de 38 %.

En sus de cette perte, de nombreuses charges ont augmentées : cotisations des mutuelles, assurances, consultations médicales, pharmacie, déremboursement de médicaments, dépassements d'honoraires plus fréquents, les carburants, gaz, électricité et ses taxes avec TVA, les péages d'autoroutes, les impôts...

L'abaissement à 0,5% de la rémunération du livret A (très en deçà de l'inflation) que possèdent de nombreux retraité-es est encore une mesure inacceptable en regard du montant des dividendes versés.

Dépenses des retraité-es

Le rapport du COR de décembre 2019 examine les dépenses de consommation et d'épargne des retraité-es. Le poids croissant des dépenses contraintes montre la dégradation de leur niveau de vie, notamment pour les retraité-es les plus modestes, particulièrement les femmes :

- **Dépenses de santé :** elles représentent 3 % du revenu des actifs, 6 % celui des retraité-es, mais 13,3 % des revenus des personnes de plus de 75 ans et 20 % pour les plus modestes.
- **Perte d'autonomie :** 8 % des retraité-es sont concernés, 5 % vivent à domicile, 3 % en établissement. Si le reste à charge moyen est de 72 €, il excède les 2 000 € en établissement, ce qui est très supérieur aux revenus et cela malgré les aides sociales.
- **Surendettement :** entre 2001 et 2017, la part des ménages de plus de 65 ans « surendettés » est passée de 4,3 % à 10 %. Les personnes âgées entre 65 et 74 ans ont un recours plus fréquent à l'endettement : 28,5 % au lieu de 18,4 % en 1998. De même, les plus de 75 ans représentaient 4,1 % des ménages endettés en 1998, à comparer à 7,4 % en 2014.

Le financement des retraites est possible

Ce gouvernement comme les précédents, répète à chaque mesure de dégradation des pensions qu'il veut sauver le régime par répartition, qu'il ne faut pas laisser une dette à nos petits enfants ! Chose nouvelle, ce gouvernement veut contraindre les dépenses de retraites dans une enveloppe fixée arbitrairement à 13,8 % du PIB alors que le nombre de retraité-es va progresser dans les années à venir.

Autre constante, le gouvernement se refuse à examiner et à lancer le débat sur les diverses propositions de financement faites par nos fédérations et confédérations ... même celles du COR. Il refuse par principe, avec le soutien du MEDEF, de débattre d'un autre partage des richesses alors que la part salariale se situe à un niveau historiquement bas et que jamais les profits distribués aux actionnaires n'ont été aussi élevés. Parmi les propositions : l'augmentation des salaires, l'égalité salariale hommes/femmes, la création d'emplois, l'élargissement de l'assiette des cotisations. Nos organisations demandent aussi la fin des exonérations sociales.

Rappelons que la Cour des Comptes, elle-même, remet en cause la majorité des « niches sociales » qui n'ont pas montré leur efficacité en matière de création d'emploi et d'investissement, qui pèsent sur les comptes de la protection sociale. Entre 2013 et 2019, ces exonérations ont progressé de 32,8 milliards d'euros. Au total, ce sont près de 100 milliards d'euros qui pèsent sur les comptes ... à mettre en regard avec le déficit estimé entre 8 et 17 milliards pour 2025 par le COR. Le projet de réforme des retraites va aussi diminuer les ressources affectées en exonérant les salaires supérieurs à 10 000 € de contribution à la caisse des retraites.

Au travers de la réforme des retraites que le gouvernement veut imposer, c'est tout le système de protection sociale né en 1945 qu'il veut déconstruire.

Actifs et retraité-es sont concernés par ce projet de société destructeur des solidarités.

Réforme des retraites, situation de l'hôpital, des EHPAD et des soins à domicile... toutes les propositions gouvernementales ont pour objectif de réduire au maximum les dépenses sociales et les dispositifs de solidarité.

C'est bien l'enjeu de nos luttes actuelles. Les retraité-es sont très fortement mobilisés parce qu'ils subissent déjà des mesures qui s'inscrivent dans la logique de la réforme et qu'ils s'opposent à ce projet destructeur pour toutes et tous, actifs et retraité-es.